

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DELIBERATION n° 2020/07/21-16-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 21 juillet 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

**Vu** l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 09 juillet 2020,

**Considérant que** dans le contexte d'urgence sanitaire lié à la COVID-19, certains doctorants qui devaient soutenir leur thèse avant la fin décembre 2020 ne sont pas en mesure de le faire,

#### DECIDE :

#### **OBJET : Réinscription sans frais des doctorants pour l'année 2020-2021**

Le Conseil d'administration approuve le principe de la réinscription sans frais sur l'année universitaire 2020-2021 des doctorants inscrits initialement en 2019-2020 qui soutiendront leur thèse au cours du premier trimestre 2021.

La date limite posée pour cette réinscription sans frais est arrêtée au 31 mars 2021.

Tout doctorant bénéficiant de cette dispense qui ne soutiendrait pas sa thèse avant le 31 mars 2021 devra alors s'acquitter des frais de sa réinscription pour l'année 2020-2021.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 22 juillet 2020

  
**Éric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

